

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **19 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit.....
Et le dix-neuf décembre.....
à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas - Maire

N°116

Date de convocation
12 DECEMBRE 2018

Date affichage
21 DECEMBRE 2018

PRESENTS : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme TASSIN A-C., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme CARON V., Mme VANDERSTRAETEN C., M. FACQ J-M, M. ROUX M., Mme WILLI F., Mme GAUTIER A., Mme PAUL G., Mme WOLF A-S., M. AGOSTINI L., M. DRUMONT E., Mme ERNAULT E., M. BOURGEOIS N., M. RESSIAN F., Mme KADDOURI L.

ABSENTS REPRESENTES : M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.
Mme MOULA C. par M. MOULA N.
M. CAILLUYER F. par M. ROUX M.
Mme DELEPIERE S. par Mme VANDERSTRAETEN C.
M. HERBLOT D. par M. GOUJARD A.
M. HENRIQUET S. par M. FEREC P.
Mme HALE C. par Mme KLOECKNER C.
Mme VELLA M. par Mme ERNAULT E.

Secrétaire de séance : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

Mise en place du dispositif « Coup de Pouce BAFA Citoyen »

L'accompagnement des jeunes de Lamorlaye dans le financement des frais de stages de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est une des priorités de la municipalité.

Ce dispositif complète les aides Pass' BAFA et BAFD proposées par le département de l'Oise aux jeunes de 18 à 25 ans. Il a pour objectif de renforcer l'autonomie, l'esprit citoyen, la prise de responsabilité des jeunes et de faciliter l'accès à de premières expériences professionnelles.

Dans le cadre de ce dispositif dénommé « Coup de Pouce BAFA Citoyen », la ville alloue une aide financière forfaitaire d'un montant de 300 € aux jeunes âgés de 17 ans domiciliés à Lamorlaye ou dont les parents habitent à Lamorlaye, en contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne de 35 heures effectuées au sein d'un organisme relevant du secteur non marchand de Lamorlaye.

Pour bénéficier de cette aide, le jeune devra déposer un dossier de candidature à la Mairie. Il lui appartiendra de prendre contact, avant le dépôt de sa candidature, avec la structure choisie pour fixer les modalités de sa contribution.

Après accord de la Mairie, une convention de partenariat sera établie entre la Mairie, le bénéficiaire et l'organisme d'accueil, ou en cas de réalisation de la contribution citoyenne au sein de la commune, entre la Mairie et le bénéficiaire.

Ce dernier disposera d'un délai d'un an, à compter de la date d'acceptation de sa candidature, pour effectuer son action citoyenne.

Le bénéfice de l'aide n'est ouvert qu'une seule fois par brevet.

Le dossier de candidature « Coup de Pouce BAFA Citoyen » est joint au présent rapport.

Afin d'inscrire la commune de Lamorlaye dans une démarche en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et en application de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place du dispositif « Coup de Pouce BAFA Citoyen », consistant au versement d'une aide financière destinée aux jeunes de Lamorlaye passant leur brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne, selon les modalités énoncées ci-dessus et détaillées dans le dossier de candidature annexé au présent rapport,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Coup de Pouce BAFA Citoyen », et tous les documents nécessaires à la mise en place du dispositif « Coup de Pouce BAFA Citoyen », décrit ci-dessus,
- d'inscrire au budget de chaque année les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Coup de Pouce BAFA Citoyen », consistant au versement d'une aide financière destinée aux jeunes de Lamorlaye passant leur brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne, selon les modalités énoncées ci-dessus et détaillées dans le dossier de candidature annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat « Coup de Pouce BAFA Citoyen », et tous les documents nécessaires à la mise en place du dispositif « Coup de Pouce BAFA Citoyen », décrit ci-dessus,
- **INSCRIT** au budget de chaque année les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR COPIE CONFORME.

 Le Maire,
Nicolas MOULA